

A l i a n c e Numismatique Européenne Europees Genootschap voor Munt- en Penningkunde

PUBLICATION PERIODIQUE — TIJDSCHRIFT

FONDATEURS — STICHTERS

RENE DE MARTELAERE

ANTOINE VANDEN BRANDEN

CORRESPONDANCES - BRIEFWISSELING : Secrétaire Général - Algemeen Sekretaris :

DEWIT Pierre, 173, Avenue des Martyrs, Kessel-Lo - Martelarenlaan, 173, Kessel-Lo.

COTISATION - BIJDRAGE : Membre Protecteur - Beschermend lid : 200 fr. Membre - Lid : 150 fr. au C.C.P. 8460.38 de l'Alliance Numismatique Européenne à Bruxelles - op P.C.R. 8460.38 van het Europees Genootschap voor Munt- en Penningkunde te Brussel.

FRANCE : C.C.P. Marseille n°. 239805 de P. Dugendre, 2, rue Alphonse Karr-Nice (A.M.) : 20 N.F. ou 15 NF.

NEDERLAND : Giro 297361 van J. Schulman, Keizersgracht, 448, Amsterdam C, met vermelding : voor Eur. Genootschap ; 16 of 12 gulden.

DEUTSCHLAND : 17 oder 13 DM, auf Postchekkonto Köln 60. 991 von Herrn Heinrich Pilartz, Klingelpütz, 16, Köln, unter Erwähnung : Für Verein Europ. Numismatiker.

Les membres d'autres pays versent la valeur correspondante.

JUIN 1962

— 6 —

JUNI 1962

PIECES D'OR FRANCAISES

Selon une information parue dans Le Moniteur Belge n° 331 du 26 novembre 1852, page 3668, il a été frappé à la Monnaie de Paris,

en 1846 des pièces d'or pour	2085420 francs
en 1847 des pièces d'or pour	7706020 francs
en 1848 des pièces d'or pour	39697740 francs
en 1849 des pièces d'or pour	27109560 francs
en 1850 des pièces d'or pour	85192039 francs
en 1851 des pièces d'or pour	254583022 francs

Quoique ces chiffres soient extraits du Moniteur Belge et bénéficient donc a priori d'un préjugé de caractère sérieux, je ne parviens pas à m'expliquer les sommes des frappes faites en 1850 et 1851, alors que les pièces frappées étaient, je pense, d'une valeur nominale de 5 francs ou d'un multiple de cette valeur !

MORIN François

NOUVEAUX MEMBRES — NIEUWE LEDEN

DAELEMANS, Armand, Verlapstraat, 24, Antwerpen.
DAUVILLEE, Guy, 271, Cie. Ord. Dep., Secr BPS2 F.B.A. Duitsland.
DESMET, RUDOLF, Vogelhoekstraat, 75, Gentbrugge.
DEWINTER, R., Oude Godstraat, 202, Edegem.
FOBE, Antoine, Statiestraat, 59, Wetteren.
GOSSELIN, Fabrice, 9, Cité Jardin du Bois, Mons.
HULET, Paul, 38, rue Ste Gertrude, La Roche, Tangissart.
LAMMENS, Albert, Kerkstraat, 15, St Pauwels-Waes.
RUYMAEKERS, V., Catershoflaan, 123, Merksem.
SCHILTZ-MELIS, Suikerrui, 24, Antwerpen.
VAN DEN NEST, Jozef, 184, rue Zyp, Wemmel.
GOREZ, René, 75, rue de Marchienne, Montigny te Tilleul.
TESSIER, Marcel, 17, rue Jeanne d'Arc, Villemomble (Seine).
GOUWY, Urbain, Steenstraat, 61, Brugge.
NOWAK, Antoine, Nieuwpoortse steenweg, 177, Oostende.

CONCERNE LES MONNAIES BELGES.

Voici quelques rectifications qu'il serait souhaitable d'apporter au catalogue des monnaies belges (Herssens). Ces renseignements m'ont été confirmés par Monsieur Lamquet, commissaire des monnaies.

Page 81. Pièce n° 88 : 5 francs flamand.

Le millésime 1946 frappé à 4.000.000 d'exemplaires n'a jamais été mis en circulation et a intégralement réintégré l'Hotel des monnaies pour refonte.

Page 82. Pièce n° 89 : 1 franc français/flamand.

Ajouter : Le millésime 1947 n'a pas été mis en circulation.

Page 82. Pièce n° 90. 25 centimes français/flamand.

Ajouter : Ainsi que le millésime 1946 (n'a pas été mis en circulation)

Page 82. Pièce n° 91. 10 centimes français/flamand.

Ajouter : 1946 n'a pas été mis en circulation.

Page 92 : Refrappe de la pièce n° 30 A : 2 frank inauguration 1856.

Remarque : Toutes ces pièces frappées en médaille ne sont pas des refractions. Je possède un exemplaire en flamand depuis une période antérieure à l'époque des refractions. Cette pièce est faite avec l'argent si particulier des mines de Membach, chose impossible à réaliser sous la Régence car ces mines étaient désaffectées depuis de nombreuses décades.

E. LARCIER

DOUBLE ALBERTIN INEDIT ?

Lors de notre assemblée générale de Bruges, un de nos membres, M. Minet de Verviers, m'a montré un double albertin d'or assez curieux. Il s'agit de la pièce classée dans le Hoc & Van Gelder sous le n° 284-7.

En voici la description : Double Albertin - Tournai -
D/. ALBERTVS.ET.EI. | SABET. (sic) DEI. GRATIA.
R/. ARCH. AVST. DVCE. DVCE. BVRG. DOM. TOR pas de marque d'atelier.

La facture, quoique belle, un peu plus grossière que les autres doubles albertins, ferait croire à un faux si le poids et l'aloi n'étaient respectés. Il s'agit à mon avis d'une nouvelle variante de cette pièce. Les erreurs de gravure expliquent sans aucun doute pourquoi ce coin n'a vraisemblablement pas beaucoup servi.

Jean DE MEY.

ENKELE OPMERKINGEN EN AANVULLINGEN BIJ DE IEPERSE NUMISMATIEK

Het is steeds verheugend dat, als een verzamelaar een onderwerp wil nagaan, hij daarover reeds gegevens kan raadplegen. Maar, hoe recent een standaardwerk of naslagwerk ook is, meestal blijkt dat het nooit volledig is. Meestal schuilt de oorzaak daarin, dat de schrijver zelf, niet alle bronnen kon nagaan, of : bepaalde stukken niet onder de ogen kreeg. Het is daarom dat ik met genoegen, deze aanvulling breng op de Ieperse numismatiek.

In 1877 verscheen van de hand van de Heer Alp. VANDENPEERE-BOOM het lijvige en zéér nauwkeurige werk «Essai de Numismatique Yproise». Ik wil nu aan de hand van dit werk - dat «het» werk inzake de Ieperse numismatiek mag genoemd worden - een paar aanvullingen brengen, met wat ik tot op heden kon ontdekken, en dat door de Heer Vandenpeereboom niet beschreven of aangehaald werd. Dit met de bedoeling het werk aan te vullen en het zo volledig mogelijk te maken.

Daar ik vooral bij de schepenpenningen van het Ieperse, ttz. de schepenpenningen voor de «Kasselrij» iets heb gevonden, wil ik steeds de nummers van Vandenpeereboom aanhalen en het stuk dan verder beschrijven in zo ver het ervan afwijkt.

Nummer II. Plaat O, nummer 3 : Karel VI, 1727, afslag in brons met gladde rand, vermoedelijk heeft deze afslag gediend als toonmodel ter goedkeuring van de stempel.

Nummer 12. Plaat O, nummer 4 : Karel VI, 1735, afslag in brons met kartelrand. Zelfde opmerking als bij voorgaande.

Nummer 15. Plaat P, nummer 2 : Maria-Theresia, zonder jaartal. Hier vermeldt de Heer Vandenpeereboom zowel het zilveren, als het gewoon bronzen exemplaar. Echter niet het bronzen exemplaar op véél grotere plaat, t.t.z. 35 mm, terwijl het normale exemplaar maar 29 mm meet. Daarbij is deze plaat ook véél dikker (3 mm) zodat hier kan sprake zijn van een exemplaar «piedfort». Dit zal wel het exemplaar geweest zijn, dat eveneens ter goedkeuring is voorgelegd, ik haal nog aan dat dit stuk is gegraveerd door Nicolaas Heybroeck of Heylbroeck, de graveur die in de Brugse gevangenis verbleef, nadat hij zijn doodstraf had zien omzetten

in levenslange gevangenisstraf, welke hij opgelopen had wegens zijn hulp aan valsmunterij.

Juist door het feit, dat bovenvermelde stukken, proeven zijn geweest, vermoed ik dat de Heer Vandenpeereboom ze nooit onder de ogen kreeg, en wel omdat ze dan steeds op betrekkelijk weinig exemplaren werden aangemaakt (vooral dan wat de «piedfort» betreft, welke vermoedelijk uniek is).

Mijn dank gaat naar de Heren : P. De Baeck, W. Herssens, J. Taelman, E. Vandercammen, L. Vanneste, het Koninklijk Penningkabinet en het Ieperse Museum, die mij met hun gegevens zeer bereidwillig ter hulp kwamen.

M. Nuijttens.

UIT HET ZESDE JAARBOEK VAN HET NEDERLANDS GRAAN-CENTRUM 1961.

Babylon en Assyrië.

In het oude Babylonië en Assyrië werden koopsommen, pachten, lonen en prijzen uitgedrukt in hoeveelheden graan en daarnaast in zilver, omgekend op graanbasis.

Uit een koopcontract van Manustuschu (ca. 2800 v. Chr.) weten we, dat de koper voor 1 Iku grond $3\frac{1}{2}$ kur graan betaalde ter waarde van $3\frac{1}{2}$ sekel zilver.

1 kur = 300 sila = 121 liter graan = 1 sekel = 8,4 gram zilver.

1 Iku = 3.528 m2.

In de Hammurapi-tijd (ca. 1700 v. Chr.) waren de pachtsommen 18 kur graan voor 1 Iku grond en voor tuingrond 67 tot 70 kur per Iku. Wij vinden prijsnoteringen van 1 sekel zilver voor 180 tot 150 sila graan. De jaarlijkse huurprijs van een ploegstier was vastgesteld op 4 kur graan = 8 sekel zilver.

In de Achaemiden-tijd (ca 600 v. Chr.) onder Cyrus stijgen de graanprijzen. De Perzen waren goede afnemers en betaalden 1 sekel zilver voor 15 tot 40 sila graan.

Zover de jaarboeken.

Zetten wij nu 1 sekel = 8,4 gram zilver à 2 F/gr. = 16,80 huidige belg. fr. en 121 liter graan = 82 kg. gerst, dan hebben wij de volgende prijzen voor gerst in F per kilogram.

jaar 2800 v. Chr. 1 kur = 1 sekel of 0,20 F/kg.

jaar 1700 v. Chr. 1 kur. = 2 sekels of 0,40 F/kg.

jaar 600 v. Chr. 15 sila = 1 sekel of 4,00 F/kg.

40 sila = 1 sekel of 1,50 F/kg.

De huidige prijzen voor gerst liggen tussen 3 en 3,50 F/kg.

Ons overgemaakt door
dhr. Jacobsen, Gent.

EEN OORD MET BETWISTBAAR JAARTAL UIT HET ATELIER VAN ATRECHT.

In mijn verzameling bevindt er zich een koperen oord van Atrecht met het borstbeeld van Filips II naar links gekeerd en daaronder een rat en het getal 98. Als opschrift draagt het

PHIS.D.G.HIS.Z.R.- - CO.ART

Op de keerzijde staat een gekroond wapenschild en het opschrift
DOMINUS.MIHI.ADIVTOR

Vele munten van Filips II (1555-98) uit de Spaanse Nederlanden dragen slechts de laatste twee cijfers van het jaartal onder het borstbeeld, tussen het begin en het einde van het randschrift, met meestal middenin het muntmerk van het atelier.

Het dateren van deze munten biedt doorgaans niet de minste moeilijkheid. Een munt met 6 hand 6 is van 1566, uit het atelier van Antwerpen. 9 lelie 0 is 1590, Brugge.

De oorden met de aanduiding 8 rat 6 en met rat 86 staan in mijn verzameling gerangschikt onder het jaartal 1586. Dit met rat 98 stond er onder 1598.

Ik was verwonderd in het boek «Les Monnaies des Pays-Bas Bourguignons et Espagnols», bij nummer 232-9 geen oord van 1598 te vinden.

De heer H. Enno van Gelder was zo vriendelijk mij mede te delen dat het muntje van 1586 en niet van 1598 was.

Er is immers geen enkele aanwijzing dat er in Atrecht, onder de regering van Filips II, nog munten geslagen werden na 1592. Daarenboven bezit het Muntkabinet van 's Gravenhage een halve filipsdaalder, met dezelfde aanduiding rat 98, waarvan met zekerheid uitgemaakt werd dat hij gedateerd is (15)86 en niet (15)98.

Deze munt komt voort uit een vondst die geen latere stukken bevatte dan 1589. In het wapenschild ontbreekt het Portugees kwartier dat er van 1586 af bijkwam, ingevolge de ordonnantie van 20 oktober 1585.

Het opschrift is bijgevolg te lezen als volgt :

... CO. ART 86/rat

terwijl de gebruikelijke splitsing is :

... C(O).AR(T) of AT (RE) / 8rat6 of rat 86

Op te merken valt eveneens de ongewone afkorting PHIS. welke op geen enkele andere munt voorkomt.

RESUME.

Les liards de l'Artois avec l'indication rat 98 en dessous du buste, ont été frappés à Arras en 1586 et non en 1598. Le Cabinet de La Haye possède en effet un demi-dalder avec la même indication, qui ne peut être de 1598. Il provient d'une trouvaille dont le plus grand millésime était 1589 et l'écu ne porte pas encore l'écusson du Portugal, adopté en sur-tout depuis 1586.

E. VANDERCAMMEN

LES FAUX-MONNAYEURS (II)

La peine que prennent certains faussaires est parfois incroyable. Charles F. Ninger, déjà cité, fabriquait pendant près de quinze ans, avec plume et encre, de splendides billets de faible import — ceux qu'on regarde le moins — et les émit sans se faire prendre jusqu'au jour où, achetant dans un drugstore une bouteille de whisky, il déposa un de ces billets sur le bar humide et que l'encre se délaya à la stupéfaction du barman. Ces billets étaient si parfaits que les collectionneurs se les arrachent encore actuellement au décuple de leur valeur faciale. Deux autres contrefacteurs, Taylor et Bredell, au secret dans la prison de Moyamensing à Philadelphie, parvinrent à fabriquer 150 billets de 20 dollars, dans des conditions si invraisemblables que nous y reviendrons.

Aussi n'est-il pas étonnant que l'activité et l'ingéniosité des faux-monnayeurs excitent parfois la sympathie et même l'admiration du public, surtout si, par-dessus le marché, ils font preuve d'humour, comme cela arrive. Une bande de faussaires russes émettait ses propres billets d'un demi-rouble en 1912 ; au bas du revers, ces billets portaient, en lettres minuscules, une inscription inusitée à l'adresse du Tsar qui ne détestait pas un peu d'inflation : «notre monnaie est meilleure que la tienne». Un faux-monnayeur milanais fabriquait des faux billets de dix dollars mais, au lieu d'inscrire à l'avant «redeemable in lawful money» (remboursable en monnaie légale), il écrivait, laissant tomber le «l» initial du troisième mot, «redeemable in awful money» (remboursable en monnaie redoutable).

Vers 1955, on a découvert en Allemagne des billets de 50 marks qui, à la place de l'inscription des pénalités prévues pour la contrefaçon, portaient ce texte-ci : «Celui qui contrefait des billets ou les falsifie ne le fait que par besoin et non par cupidité ou par désir de s'occuper» et encore «Celui qui contrefait des billets parvient souvent à se tirer de la misère car il est très difficile aujourd'hui de faire son chemin». Le plus humoriste d'entre les faussaires allemands de l'époque fit, à la main, un billet sur le revers duquel il inscrivit, dans l'ordre présenté par les billets authentiques : Banknote / 20 / Falsche Mark» (billet de 20 faux marks) (6).

Tout cela a parfois pour résultat, à première vue inattendu, de rendre le faussaire sympathique, surtout quand il tient en défaut une police sévère, à ceux tout au moins qui ne sont pas leur victime. La faveur populaire dont ont toujours joui Jean Valjean, Raskolnikoff, Arsène Lupin, se réveille aisément.

A preuve le succès de cette délicieuse pièce de théâtre de J.-B. Priestley *LABURNUM GROVE*, appelée par son auteur «une comédie immorale en trois actes» ; immorale parce que son héros, Georges Redfern, un faux-monnayeur londonien, père de famille bourgeois, parvient à rouler la police de la façon la plus flegmatique.

Cette pièce date de 1935. Depuis lors, certaines choses ont peut-être changé à cet égard : il y a peu d'années, quand cette comédie fut proje-

tée par un poste de TV américain, Redfern finit en prison. Signe des temps ? Tant de pays qui font ou ont fait de l'inflation hésitent désormais à dire du mal de Philippe-le-Bel, le roi faux-monnayeur impuni, mais s'insurgent de plus en plus violemment contre les citoyens qui, à leurs risques et périls, font la concurrence à l'institut d'émission ou au Trésor. Cela s'explique sans doute parce que les faux-monnayeurs sont devenus une véritable plaie depuis le début de la guerre. Et si le public applaudit encore à la chanson «Le faux-monnayeur» de Charles Aznavour, c'est parce que, jeté en prison, sa maîtresse éplorée lui reste fidèle, continue à admirer son talent et voue aux gémonies le ministre des Finances, la police et la Banque de France, comme il se doit : «Ceci nous prouve qu'à notre époque — y a pas d'justice et c'est navrant — de voir que les plus grands se moquent — du destin du p'tit artisan».

L'administration n'en subsiste pas moins. A preuve les déclarations faites par M. Jean Népote, secrétaire général adjoint de l'Interpol, lors du Salon international du faux, tenu à Paris en 1955. Il concluait entre autres : «N'est-ce pas ridicule d'attribuer du charme aux contrefacteurs et de les considérer plus ou moins comme des farceurs, alors qu'ils ne sont en réalité que les criminels de droit commun ?

Ces farceurs sont d'ailleurs exposés à de tels moyens d'investigation et leur tâche devient si difficile que le jeu qu'ils jouent avec le gendarme paraît à d'aucuns de plus en plus attachant. «Je pense, a dit en 1957 le professeur Locard, que les premières victimes de l'application de la science aux techniques policières sont ces pauvres diables de faussaires. Avec la microphotographie, non seulement on différencie les faux billets de banque ou les fausses pièces de monnaie des billets et des pièces authentiques, mais encore on identifie les appareils qui ont servi aux faux-monnayeurs (7)

Il faut l'avouer. Les délices que, jeunes, tant d'entre nous ont éprouvées à la lecture des aventures de Robin des Bois, de Raffles et d'autres mal-fauteurs sympathiques n'ont jamais été effacées par les enseignements de la morale religieuse ou laïque. Le dommage est que tant de jeunes se laissent parfois entraîner. Le meilleur exemple en est donné par les faussaires espagnols qui, en 1906, avaient trouvé le moyen de faire, en verre, des pièces d'or de 10 et de 20 francs. Les distributeurs, écrit *Le Figaro* du 16 septembre de cette année, étaient des journalistes sans travail, des bohèmes, mais surtout des jeunes gens, des étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts, des fils de fonctionnaires, un fils de magistrat. Ce fait a servi de substrat aux *Faux-monnayeurs* d'André Gide qui en a tiré sa diatribe contre les maîtres de fausse morale.

Au moins nos contrefacteurs gagnent-ils leur vie ? La contrefaçon est-elle une activité lucrative ? On dit que le crime ne paie pas. Cela n'a jamais mis fin au crime. Bloom affirme que, d'après une enquête un peu antérieure à 1957 faite par le Service secret américain, 90 p.c. de tous les faux-monnayeurs sont arrêtés et condamnés. «Bon, ajoute-t-il. Mais quoi des 10 p.c. qui ne sont pas pris ? Il est clair qu'ils sont habiles, infiniment

(6) H. Muller, «Kuriositäten der Geldfälschung», in Zeitschrift für das Gesamte Kreditwesen. Francfort, 10me année, 16me cahier, 1957, p. 13.

(7) Dr. E. Locard, Mémoires d'un criminologiste, recueillis par Robert Corvol Paris, Fayard, 1957, p. 216.

plus malins, et certainement plus favorisés par le sort. Ils pourraient être responsables de la plus grande partie des quelques millions de dollars en faux billets qui, bon an mal an, circulent aux Etats-Unis».

Il est difficile de voir clair dans cette question. La plupart des cas connus du public lui viennent de la police et des services officiels et se réfèrent, la morale l'exige, à des échecs. Les responsables de la sécurité de la circulation n'aiment pas attirer l'attention sur les réussites des faussaires et surtout pas sur le secret des réussites dont la révélation agit toujours de façon contagieuse. A preuve qu'un jeune couple en voyage de noces, apprenant un de ces secrets divulgué imprudemment par la T.S.F., se mit incontinent à fabriquer des faux dollars, croyant ainsi pouvoir faire durer les plaisirs du voyage. Bloom, dont l'ouvrage déjà mentionné, est une mine de cas d'espèce, ajoute que les pauvres nouveaux mariés le terminèrent longtemps après en effet, mais en cellule, ou plutôt dans des cellules différentes.

Les contrefacteurs qui font les plus grands bénéfices sont, depuis l'illustre Philippe-le-Bel, ses émules chefs d'Etat et particulièrement ceux qui poursuivent des objectifs économico-militaires, dont il sera question plus loin. Il est pourtant une autre espèce de «faux-monnayeurs» qui gagnent leur vie en fabriquant, non des billets retirés de la circulation, mais des pièces n'ayant plus cours légal. Il en est ainsi des ateliers monétaires officiels qui frappent le thaler de Marie-Thérèse au profit de peuples du moyen-orient et de l'Afrique, particulièrement friands de ces pièces quand Marie-Thérèse y est représentée avec une poitrine à la Sophia Loren, décolletée dans la mesure où le caractère auguste de la souveraine le permet. Il en a été ainsi également pour Josée Beraha Zdravko et ses émules qui ont jeté dans la circulation des dizaines de milliers de souverains, immédiatement après la guerre. Condamner la frappe des thalers, personne n'y songerait « Mais le gouvernement anglais a attrait Zdravko en justice bien que ses souverains fussent aussi beaux et de meilleur poids que les pièces officielles. Il est vrai que ce gouvernement a été débouté devant les tribunaux étrangers auprès desquels il avait déposé plainte. Faut-il dire que Zdravko n'a jamais osé mettre les pieds sur le territoire anglais ? (8).

... ..

Comment le public peut-il se laisser bernier par les supercheries, souvent grossières, des faux-monnayeurs ? Parce qu'il nous est congénitalement impossible de tracer une ligne de démarcation nette entre l'être et l'apparence. «A mon avis, a écrit F. Mendax, qui venait d'accepter une fausse pièce à Rome - un avis tout personnel que je ne voudrais forcer personne à partager - à mon avis, la mésaventure de nos premiers parents au Paradis est uniquement imputable au penchant pour le faux inhérent à la nature même. Car, au fond, ces maudites pommes auraient décemment dû porter un signe quelconque dénonçant aux yeux innocents de

(8) Cfr. M. T. Bloom, op. cit., pp. 55-81 et P. Einzig, «Goldcounterfeiting in Italy», in The Commercial and financial chronicle, vol. 177, 6953, n° 5.194 p. (694) et «The legal status of british coining», ibidem, vol. 181, 1955, n° 5.434, p. (2.551).

nos ancêtres leur caractère satanique. Des propositions faites après coup n'ont évidemment qu'une valeur théorique. Néanmoins, je ne puis m'empêcher de penser que la pomme eût dû avoir un petit air véreux ou blet»(9)

Les faux billets présentent rarement, aux yeux du public du moins, ce petit air véreux ou blet qui permettrait de les reconnaître aisément.

D'ailleurs, aucun porteur de billets ne regarde ceux-ci, sauf occasionnellement, d'un oeil critique ou exercé. Comment d'ailleurs reconnaître un bon billet d'un faux bien fait, à moins d'une longue application ? Qualité du papier. Couleurs ? Gravure ? La qualité et la consistance du billet changent avec l'usure, les couleurs ne sont pas toujours absolument identiques pour un même billet au cours d'une émission prolongée. Quant aux particularités de dessin et d'impression, pas une personne sur dix mille n'est capable de les distinguer, sauf si l'imitation est grossière, et personne au surplus ne regarde tous les détails à la fois. Le cas de Ninger qui dessinait chacun de ses faux billets séparément est tout à fait typique à cet égard. Un expert en calligraphie, examinant soigneusement ces billets a dit à leur propos : «Le génie de Ninger et sa grande prééminence est qu'il a agi comme un impressionniste... J'ai attiré l'attention sur la bordure du revers du greenback de 10 dollars et ajouté qu'il fallait un mois pour le reproduire. Je reviens sur cette affirmation : il est absolument impossible de le reproduire et Ninger n'a d'ailleurs pas essayé de le faire. Je confesse que jusqu'au moment où j'ai examiné ce billet de façon critique pour apprécier le travail du faussaire, j'ignorais que cette bordure existait, et moins encore je savais donc comment elle était composée. Le malin faussaire a spéculé sur cette attitude de l'esprit et, par conséquent, ne s'est pas encombré de reproduire ce qui était impossible et inutile. La même chose est vraie du guilloché sur lequel le gouvernement se repose comme sur une défense sûre contre l'imitation. J'ai dit qu'il était impossible de reproduire les fines lignes géométriques tracées par ce procédé et je confesse que c'est sur cette base que j'ai offert une prime de 100 dollars pour une imitation d'un billet de dix dollars qui pourrait abuser un petit vendeur de journaux. En fait, il n'y a aucun de ces vendeurs qui examinerait ce guilloché sur un billet de 10 dollars avant de le fourrer en poche et, à cet égard, nous sommes tous ses pareils - tous, sauf les détectives du gouvernement» (10).

A la vérité, seuls les techniciens et les caissiers sont capables de distinguer un faux d'un vrai, et pas tous encore, ni toujours. Il faut une longue expérience de l'examen critique du billet, une sorte de flair. Quand un faux a été repéré, peu importe par qui, l'alerte est donnée à tous les guichets et l'oeil du caissier s'allume. C'est à partir de ce moment qu'on va de découverte en découverte. Un cas typique de l'espèce nous est raconté par le général A. de Kochko, ancien chef de la police judiciaire de Moscou.

(9) Le monde des faussaires. Paris, La Table Ronde, 1953, pp. 24-25.

(10) M.T. Bloom, op. cit., p. 46.

En 1912, le ministère des Finances lui signale que de nombreux faux billets de cent roubles circulaient dans différentes contrées de l'Empire. Ils étaient si bien imités que Kochko tenta l'expérience que voici. Il présenta un de ces billets à l'échange au caissier de la Banque Commerciale de Moscou. Le caissier l'examina soigneusement et le changea.

— Le billet est pourtant faux ! lui dit Kochko.

— Vous plaisantez, Monsieur, lui répondit le caissier en souriant.

— Pas du tout, je parle on ne peut plus sérieusement.

Le caissier saisit le billet et courut le montrer au caissier principal. Revenant au bout de quelques minutes il déclara avec ironie :

— Apportez, si vous voulez, pour un million de billets comme celui-ci, nous les accepterons tous.

— Vous aurez grandement tort car, je vous le répète, ce billet est faux. En ma qualité de directeur de la police judiciaire, j'ai tenu à faire une expérience. En tout cas, soyez d'ores et déjà sur vos gardes. Voici à quoi vous pourrez les reconnaître : lisez l'extrait du Code imprimé au verso du billet, énumérant les pénalités qui frappent les faux-monnayeurs : sur le faux billet, ce texte se termine par un point tandis que sur les bons billets, ce point n'existe pas (11).

S'il est exact que des experts peuvent souvent dire au premier coup d'oeil si un objet est authentique ou non, il en est peu qui peuvent prétendre ne s'être jamais trompés. L'erreur a heureusement pour effet d'aiguiser leur sens de l'observation et de les inciter à une étude plus minutieuse du moindre détail, aussi bien dans l'objet authentique que dans le faux, développant ainsi leurs facultés critiques.

Tant mieux pour la circulation, car le public est devenu d'autant plus négligent que l'or et l'argent ont disparu. Ce qui a fait répondre par le faux-monnayeur Karl Reglow, de Hameln, arrêté en 1955, à celui qui l'interrogeait pour savoir comment il avait pu remettre, pendant tant d'années, à tant de gens différents et d'entreprises de toutes sortes, tant de milliers de billets, sans éveiller la méfiance : « Cela n'a pas été difficile du tout, car les gens sont prêts à accepter sans les regarder et à tenir pour monnaie légale tout ce qui a l'apparence d'un billet de banque » (12). Il y a, dans cette réponse de la forfanterie, certes, mais elle contient un fond de vérité.

Pour l'édification de ses lecteurs, «B.N.B.», la revue mensuelle de la Banque Nationale de Belgique, qui a bien voulu nous autoriser à publier cette série d'articles qu'elle avait consacrée aux faux-monnayeurs, raconte quelques cas intéressants et pittoresques de contrefaçon. Il n'y en a aucun qui ne soit connu, à cause de la notoriété qui leur a été donnée. Il en est d'autres, sans doute, plus intéressants, mais ignorés du public, parce que les dossiers de la police et des services secrets sont jalousement gardés et s'ouvrent que pour de rares élus.

(à suivre)

(11) Souvenirs d'un détective russe. Paris, Payot, 1930, pp. 211-212.

(12) H. Muller, op. cit., loc. cit., p. 13.

HET NOODGELD VAN DADIZELE.

Het alomgekende bedevaartsoord Dadizele gaf tijdens de eerste wereldoorlog, zoals bijna alle gemeenten, ook een reeks noodgeld uit.

Jammer genoeg, zijn er tot op heden, ondanks de menigvuldige opzoekingen, geen gegevens gevonden aangaande de naam van de drukker, het aantal gemaakte biljetten en de drukkosten. Dit is vooral te wijten aan het feit dat de personen welke erbij betrokken waren reeds allen overleden zijn. Ook de wanorde na de oorlog en de beschietingen waaraan Dadizele tijdens de oorlog blootgesteld was zijn daar niet vreemd aan.

Bij mijn weten is er slechts één enkele reeks bewaard gebleven dank zij wijlen Heer Cesar Ingelbeen. Ik mag tevens niet nalaten mijn dank te betuigen aan Meijuffre Marie-José Ingelbeen die mij deze reeks bereidwillig afstond. Zelfs op het gemeentehuis is er geen spoor van deze reeks te vinden. De beschrijving der biljetten geef ik in de volgorde der data's voorkomende op deze briefjes.

1°) 100 Frank : Blauwe druk op wit veld. Formaat 140 op 80 mm.

Tekst : 100 FRANK / Betaalbaar na den oorlog / ter / GEMEENTE-KAS. Rechts bovenaan in kleinere druk: GEMEENTE DADIZEELE / 22 April 1915.

Hieronder staat een varende zwaan afgebeeld met ernaast de gemeentestempel «COMMUNE DE DADIZEELE-FLANDRE OCCIDENTALE». In de stempel zelf een staande leeuw met de spreuk «L'UNION FAIT LA FORCE».

Getekend door : de secretaris Aloïs Hoet - de burgemeester Remi Dewitte.

Rondom het biljet een lichte versiering met twijgjes.

Dit is het enig voorkomend biljet met een zwaan op.

2°) 2 Frank : Zwarte druk op wit veld. Formaat 128 op 85 mm.

Boven aan beide zijden 2 Fr. met ertussen GEMEENTE DADIZEELE / 18 Mei 1915.

Hieronder een versierde lijn en de tekst : Goed voor twee frank / Betaalbaar na den OORLOG, - en aan beide zijden getekend door : de secretaris Aloïs Hoet - de burgemeester Remi Dewitte.

Tussen de handtekens de bovengemelde gemeentestempel. Totaal andere versiering rondom het biljet.

3°) 100 Frank : Blauwe druk op wit veld. Formaat 138 op 79 mm.

Totaal dezelfde beschrijving als N° 1 met dit verschil :

a) datum is 30 Juni 1915.

b) de zwaan is vervangen door een ander wapen nl. gekroond schild met kruis en gesteund door 2 leeuwen houdend elk een vlag, rechts : het kruis (wapen der familie Decroix). links : de 9 vierkantjes (wapen der gemeente).

4°) 1 Frank : Zwarte druk op wit veld. Formaat 125 op 68 mm

Zelfde beschrijving als N° 3 uitgenomen :

a) datum is 12 Juli 1915

b) waardecijfer is 1 i.p.v. 100.

5°) 2 Frank : Zwarte druk op wit veld. Formaat 128 op 71 mm.

Tekst : 2 FRANK / Betaalbaar na den Oorlog / ter / GEMEENTE-KAS.

Rechts boven : GEMEENTE DADIZEELE / 19 Augustus 1915.

Getekend door : de secretaris Aloïs Hoet - de burgemeester Remi De witte.

Hierop komt de gemeentestempel terug met het wapen beschreven onder N° 3.

6°) 100 Frank : Zwarte druk op wit veld. Formaat 135 op 77 mm.

Totaal gelijk aan N° 3 uitgenomen datum 7 October 1915 en kleur van de druk is zwart.

Hiermede eindigt de beschrijving van het noodgeld van Dadizele. Wanneer deze biljetten na de oorlog ter uitbetaling aangeboden werden zou de hulpsecretaris Petrus Hoet dit als volgt doen : hij schreef er namelijk met rode inkt «vernietigd» op en zette eronder zijn handtekening.

Er werden ook door het Nationaal Hulp- en Voedingskomiteit bons uitgegeven waarvan ik hier de beschrijving bijgeef :

1°) Aankoopbon van 0,50 Fr.

Tekst : Nationaal Hulp en Voedingskomiteit.

Hulp aan behoeftige werklozen.

Blauwe stempel : Plaatselijk Kom. Dadizeele.

Goed voor den aankoop van / waren voor een waarde van / 0,50 Fr. Daaronder in zeer kleine druk : te koopen in de winkels van het Komiteit van de Gemeente en bij de handelaars. - Deze bon is uitbetaalbaar uitsluitelijk aan de leveranciers, / aan het winket van het Komiteit, Van 9 uur tot 11 uur, tot den / rode datumstempel) 31 Juli 1917. Na deze datum is hij zonder waarde (rode datumstempel). Den 1 Juni 1917.

2°) Aankoopbon van 0,25 Fr.

Zelfde als bon van 0,50 Fr. uitgenomen de waarde aanduiding 0,25 i.p.v. 0,50 Fr.

Deze bons droegen uiterst links een reeksletter en een nummer.

Nota : Dr. Keller geeft voor het noodgeld van Dadizele volgende data's aan :

- | | |
|-------------------|--------------|
| a) 10 - 11 - 1914 | 1, 2 en 5 F. |
| b) 22 - 4 - 1915 | 100 F. |
| c) 1 - 8 - 1915 | 1 en 5 F. |
| d) 19 - 8 - 1915 | 2 F. |

Mochten er verzamelaars zijn die afwijkingen zouden vinden in hun verzameling over dit noodgeld dan zou ik hen zeer dankbaar zijn indien zij mij dit wilden schrijven.

P. MAES.

DES MONNAIES BELGES CONTREMARQUEES

Maillet signale dans son ouvrage sur les monnaies obsidionales une pièce de 5 centimes 1831 ayant comme contremarque le chiffre romain V surmonté d'une couronne, cette monnaie a été vue dans une collection privée.

Il croit que cette pièce a subi cette contremarque afin de circuler en Vendée pendant la révolte des partisans du prétendant Henry V contre Louis-Philippe. Son hypothèse est plausible pour cette pièce ainsi que pour les suivantes qui ont été retrouvées, et qui portent la même contremarque ;

Hollande : Willem I : 25 cent 1825 (Utrecht)

Angleterre : Georges III : 2 pence 1793.

Sardaigne : Charles-Félix : 5 centissimi 1826.

Espagne : 8 réaux 1793 (cette pièce porte en plus la contremarque anglaise de Georges III)

France : Louis XV : Ecu aux lauriers 1726

Napoléon I : 1/2 franc 1811

Charles X : 1 franc 1828

: 2 francs 1829

Louis-Philippe : 5 francs 1832.



Ces pièces auraient donc eues la possibilité d'avoir servies aux chouxans de la duchesse de Berry, par contre on ne peut en dire autant des pièces suivantes qui sont postérieures à 1832.

Belgique : Léopold I :

5 centimes 1837 (Cabinet des Médailles)

5 centimes 1839 (Collection privée)

5 centimes 1842 (Articles dans Seaby) (Voir cliché)

Toutes ces monnaies ont été surchargées entre la chute de Charles X et 1843 date à la quelle Henry V fit acte de prétendant en recevant les notabilités du parti légitimiste.

A mon avis toutes ces pièces n'ont pas circulées comme monnaies révolutionnaires mais bien comme monnaies normales que des Carlistes auraient surfrappés à des fins de propagande, (C'est d'ailleurs ce qui se passe à nos jours où maints billets français portent la marque ALGERIE FRANCAISE inscrite sans doute par des sympathisants de l'O.A.S.)

Toutefois je saurais gré à nos membres de me signaler s'ils possèdent d'autres monnaies portant cette marque, et s'ils ont une autre opinion

à ce sujet.

Il est à signaler qu'Henry V a fait frapper des monnaies de propagande à son effigie, aux millésimes suivants : 1830, 31, 32, 33, 43, 58, 73, 74.

Jean DE MEY.

ECHOS DU MONDE NUMISMATIQUE

ESPAGNE :

Monsieur Xavier Calico, 2 Plaza del Angel à Barcelone, Président de l'Association Internationale des Numismates Professionnels fait savoir que cette importante association a formée une commission, sous la présidence de Mr. J. Schulman, Keizersgracht, 448, Amsterdam C, destinée à lutter, par tous les moyens, contre un nouveau genre d'escroquerie : LA FALSIFICATION DE PIÈCES D'OR MODERNES.

(20 fr Suisses, 20 et 10 francs français, 10 et 5 gulden Hollandais, 20 lires, 20 marks, Souverains etc. etc ...)

L'A.I.N.P. fait appel au concours de tous pour obtenir des informations précises à ce sujet. Elle centralisera ces renseignements pour agir le plus efficacement possible.

(Extrait de CHANGE n° 44)

ARGENTINE :

Vient d'émettre cette nouveauté :

5 PESOS 1961 : Nickel plaqué acier.

D/. Navire école (Frégate à voile) Présidente Sarmiento.

Autour, REPUBLICA ARGENTINA

R/. Valeur et date en plein champ, accostées par 2 branches de laurier.

CUBA :

Fidel Castro vient de faire émettre les premières monnaies de son régime. Elles ne se différencient de celles de l'ancien que par le millésime. En effet le Centavos frappé à 100 millions d'exemplaires est identique à l'ancien (Yeomen 3 b.) ainsi que le nouveau 5 centavos (Yeomen 5 b.), (60 millions d'exemplaires).

FORMOSE (Chine Nationaliste)

Nouveaux billets de 50 dollars chinois : Couleur dominante : rouge.

D/. Portrait du dr. SUN YAT SEN et valeur en chiffres chinois

R/. Vue du bâtiment présidentiel et valeur en chiffres arabes (50).

EGYPTE :

Piastre (Portant la date 1960 mais venant seulement d'être émise)

D/. Armes de la R.A.U. avec les dates 1960 et 1380 en arabe

R/. En arabe, Etats arabes unis. Valeur. Tranche cannelée.

AUTRICHE :

Dans notre n° de mars 1962 je signalais l'émission d'un billet de 1000 shilling portant au recto l'effigie de V. Kaplan.

Cette coupure à peine émise, doit déjà être retirée et elle cessera d'avoir cours légal après le 30 avril 1962. Ce billet risque donc (du fait de sa valeur et de sa courte «vie») de devenir rarissime.

BELGIQUE :

Le bruit (officieux) court que notre nouveau billet de 1.000 frs (Mercator) doit réintégrer la Banque Nationale dès avant la tombée des feuilles. En effet une ligue pour la protection des bonnes mœurs, s'est avisée que la chute de la feuille sauvant la pudeur d'Atlas pourrait faire travailler les imaginations.

ALLEMAGNE :

Un nouveau billet de 100 marks, qui présente une curieuse analogie avec notre billet Mercator, vient d'être mis en circulation.

100 D.M. (80x160 mm.) Bleu foncé, bleuté et rouge-brun.

D/. Buste du cosmographe S. Münster (Col de fourrure et bonnet) et la valeur en gros chiffres blancs.

R/. Aigle déployant ses ailes, Valeur, et sceau de la Deutsche Bundesbank.

DIVERS :

Voici une liste de quelques pièces récentes dont je n'ai hélas pu obtenir ni description ni autres détails. Des renseignements pouvant combler cette lacune seront les bienvenus (De Mey J. 77 Dries Watermael)

GUINEE : 25, 10, 5 francs en cupro-nickel.

NIGERIA : 2 shilling en argent, 1 shilling et 6 pence en cupro-nickel ;

JERSEY : 1/12 shilling brass.

IRAK : Commémoratives : 100, 50, 25 fils argent. 10 et 5 fils en cupro-nickel.

L'INLANDE : 1000 Markaa d'argent.

GRECE : 20, 10, 5 drachmes.

CAMEROUN :

Emet de nouveaux billets de 1.000 et de 500 francs portant une surcharge en anglais (Valeur et clause pénale)

J. DE MEY.

GOLD AND SILVER COINS IN HUNGARY

The Hungarian Finance Government has minted at the end of 1961 two memorial series in gold and in silver to celebrate both of famous and worldknown Hungarian musicians Liszt Ferenc and Bartok Béla on the occasion of their birthday jubilees.

The legend on obverse LISZT FERENC EMLEKEV 1811-1961, / Memorial year of Francis Liszt's birth / respectively, BARTOK BELA EMLEKEV 1881-1961 / Memorial year of Béla Bartok's birth / inside of legend there are the portraits. On the reverse there are MAGYAR NEPKOZTARSASAG / Hungarian Peoples' Republic / indication of value, lyre, 1961 and the mintmark BP /Budapest / .

Denomination	Weight	Standard	Diameter	
Gold coins :				
500 FORINT	38.380 g	986 1/9	40 mm	2.5 mm
100 »	7.676 g	986 1/9	22 mm	1.5 mm
50 »	3.838 g	986 1/9	19 mm	1 mm

Silver coins :

50 FORINT	20 g	750	34 mm	2.5 mm
25 »	17,5 g	750	32 mm	2.3 mm

From gold 2503, from silver 15.031 series were minted.

The Edges both of the 500 and 100 Forints denominations are moulded, the other ones are milled.

The portrait of Francis Liszt is made by Borsos Miklós sculptor, the one of Béla Bartok is made by Iván István sculptor, general engraver of the Hungarian Mint Office.

A serie - six gold coins - represents a worth of 360,00 US-Dollars.

Dr. KUPA - Mihály.
Budapest.

L'EVOLUTION DU PORTRAIT EN NUMISMATIQUE :

C'est environ 7 siècles avant notre ère qu'apparaît la monnaie. Elle est d'abord un lingot d'électrum (alliage naturel d'or et d'argent), se présentant sous la forme d'une pastille. Puis, un jour, sans doute, un marchand mit une marque quelconque sur ses lingots afin de les reconnaître. Cela dura jusqu'à ce qu'un roi de Lydie (CANDAULE) par l'apposition, sur ces lingots de métal précieux, d'une tête de lion lui donne une marque officielle qui en garantit le poids et l'aloi. Que ce lingot à peine né rende sous l'influence hellène l'accent de l'art, est tout à fait normal, et que au cours des âges, les monnaies soient le reflet de la conception artistique du moment ne doit pas nous surprendre.

Les villes, afin de faire reconnaître leurs propres monnaies, y mettent des attributs divers (Tortue, chouette, etc...) puis voulant sans doute attirer sur leur cité les bienfaits divins, ils représentent les figures de dieux. Ces visages ne peuvent encore prétendre à la qualité de portrait, la gravure en est malhabile on y voit des figures primitives avec un oeil de face (NIDE) puis, un léger progrès est constaté sur une monnaie de Catane trouvée en un exemplaire unique (cliché N° 1). Cette tête à, en effet, un oeil de profil.



1) AETNA (Catane) 476-461. Tétradrachme
A/. Tête de Silène à droite, couronnée de lièvre
Cliché B.R. (Cabinet des Médailles Bruxelles)

2) SYRACUSE : Tétradrachme.

A/. Tête de femme de 3/4 à gauche.

Cliché B.R. (Cabinet des Médailles Bruxelles)



Cependant au fil des ans ; une amélioration se fait sentir, et vers la période de la bataille de Marathon (490 avant J-C) le monnayage atteint un haut degré de perfection. Les graveurs de Sicile produisent des reliefs d'une grande puissance plastique et fabriquent des pièces qui ne seront probablement jamais surpassées. (voir cliché n°2)

Malgré tout, ce ne sont pas encore des portraits. Afin de ne pas déplaire aux dieux les modèles sont flattés, voire divinisés. Aucun tyranneau local n'ose substituer au visage du protecteur de la cité celui du souverain mortel qui préside pour un temps à ses destinées.

Des générations passent, avant que le monarque soit assez assuré de sa propre divinité pour oser rompre avec cette prohibition. C'est DARIUS I. qui le premier se fait représenter sur ses dariques, debout en archer de la garde. En Grèce, il faudra qu'un barbare Macédonien, qui n'a pas les scrupules religieux des Grecs ose se faire représenter divinisé, paré d'un prestige surhumain pour libérer l'art du portrait ; mais on luttera encore longtemps contre le souci de la vérité, avant qu'on n'ose révéler les tares inévitablement inhérentes à la condition humaine. C'est ainsi que par exemple les monnaies de Mithridate roi du Pont atteignent la perfection dans l'art du portrait.

Les Romains, cependant, ajoutant à cet art le sens du réalisme qu'ils ont hérité des Etrusques, n'hésitent pas à se montrer tels qu'ils sont, sans aucune flatterie. Il faut cependant attendre Jules César pour voir un véritable portrait. En effet avant que le Sénat de Rome ne lui accorde comme récompense le droit d'effigie, on ne représentait que des ancêtres, ou bien un contemporain sous une autre apparence (C'est ainsi que Jules César apparaît, sur certaines pièces antérieures à cette décision du Sénat, voilé sous les traits d'un pontife). Cependant, sous Julien l'Apostat (364) la décadence se dessine déjà, les portraits dégénèrent pour ne plus devenir que des têtes où les attributs du pouvoir jouent le rôle principal. Cette tête se réduira sous l'Empire d'Orient à une espèce de triangle avec un nez, une bouche et des yeux sous forme de traits et de points. A ce moment on est en droit de croire que l'art du portrait est perdu. Il n'en est rien car un solidus de Justinien II (685-695) qui porte au droit l'image de l'empereur debout et couronné dans un style décadent, montre au Revers un portrait du Christ d'une magnifique facture. A mon avis, cet oubli du portrait est volontaire, les empereurs se jugeant peut-être au dessus des foules ont voulu se donner un aspect plus majestueux et se montrer sous une apparence digne de leur rang.

Pour nos régions, le problème se présente autrement, et la décadence est plus réelle. Malgré le souci de la réalité qui incite le graveur à donner une image exacte ; ses faibles moyens ne permettent pas d'atteindre son but. Témoins, ces monnaies de Théodoric (493-526) d'influence byzantine. Les Francs ne font même plus l'effort du portrait et se bornent à copier des sous d'or de Justin et de Justinien. Mais si cet effort ne se fait plus, il y a encore un petit nombre d'artistes capables de faire du bon travail. L'art du portrait n'est pas encore entièrement perdu, car dans la tombe de Childeric (père de Clovis) on a retrouvé le sceau royal portant un portrait du roi de face en majesté (mais encore toujours d'influence

byzantine). Le portrait devient de plus en plus rare. Sous Dagobert, un sou d'or (exemplaire unique) présente un portrait assez informe. Charlemagne, l'Empereur à la barbe fleurie, apparaît imberbe sur ses deniers, et ce sont les derniers portraits dignes de ce nom. Un artiste namurois traduira très bien cette impuissance, en inscrivant au dessus d'une caricature le mot CAPUT (sans doute afin que l'on ne s'y trompe pas). Des têtes subsistent encore en Hollande (Kopjes) en Angleterre (Penny) et en Espagne. Retour d'un voyage dans les îles britanniques, Baudouin IV de Flandre se fit représenter dans ce style sur une de ses monnaies. En Italie, vers 1232 on remarque un timide retour du portrait ; la ville d'Almafi copie des monnaies d'or romaines et représente l'Empereur Frédéric II en buste et drapé d'une toge, ce sont les augustales. (cliché n° 3)



3) Frédéric II : Augustale.

Il faudra attendre encore 2 siècles pour revoir de véritables portraits. Dans la première moitié du 15^{ème} siècle l'empereur Héracléus est représenté sur une médaille, le nom de l'artiste ne nous est pas parvenu mais il était surnommé «le flamingo» (le flamand). Ce serait donc un belge qui aurait ouvert la voie 30 ans avant Pizanello, le grand maître de la Renaissance dite italienne. Le mot Renaissance n'est pas trop fort, c'est une véritable ruée d'artistes ; Guidisani, Matteo de Pastis, Cellini, Sperandio etc... etc... Au perfection est très vite atteinte, il suffit de voir ces magnifiques testons de Ludovic le More et de Louis Marie Sforza. Ce sont eux qui ont séduit Louis XII et après lui François Ier, qui s'empressèrent de mettre leur portrait sur une monnaie. Mais, en France comme en Belgique, la médaille fut la première. A la cour de Charles le Téméraire, le graveur Jean de Candida fit de magnifiques portraits, et en France, Lepère fit de même à l'occasion de la visite à Lyon de Charles VIII et de la reine Anne de Bretagne.

En 1543, nous voyons enfin apparaître la belle et lourde pièce d'argent au buste plein de majesté. Charles Quint y est représenté couronné et cuirassé. C'est pour faire face à l'apparition du Joachimstaler (ancêtre du Taler) d'aloi fort irrégulier que notre empereur fit forger cette pièce. Moins pesante que la monnaie bavaroise, elle eut pour l'objet d'établir un rapport palpable entre les deux métaux monétaires puisque la valeur de pièce d'argent était la même que celle du florin d'or. Plus tard, l'apparition de matériel perfectionné (balancier, tour à réduire) facilita encore la tâche du graveur. Actuellement, chaque souverain se fait un devoir de transmettre son effigie à la postérité. Cependant, comme je l'ai dit au début de cet article, l'art monétaire est le reflet de la conception artistique du moment, j'espère, et avec moi tous les numismates épris du beau que le portrait monétaire ne verse pas dans le cubisme ce qui serait une nouvelle décadence.

DE MEY Jean.

NOUVELLES DES SECTIONS

NIEUWS VAN DE AFDELINGEN

SECTION DE BRUXELLES.

Assemblée du 5 avril 1962.

La séance est ouverte par le Président Clabau. 29 membres sont présents. Excusé : M. Martens.

Les communications administratives et numismatiques traitent :

- du catalogue de pièces belges depuis 1830 pour lequel on peut verser 105 frs au C.C.P. 32.53.32 des Numismates de Bruxelles et Environs,
- de l'assemblée générale de l'Alliance,
- du programme des conférences,
- d'une visite de l'Hôtel des Monnaies, 95, rue Hôtel des Monnaies, à Bruxelles, fixée au lundi 7 mai 1962 à 14,30 h.
- de l'Exposition Numismatique projetée pour laquelle les thèmes sont établis suivant indication ci-après : Introduction, liste des objets à exposer : numéro, pays, règne, métal, valeur faciale, millésime, description sommaire et prix pour l'assurance, cette dernière mention ne figurant pas dans le catalogue en préparation, le tout devant être rendu chez le président pour le 15 avril 1962,
- de nouveautés numismatiques présentées par M.M. Clabau : plusieurs médailles,

De Mey : photo des futures pièces françaises,

Mestdagh : monnaie avec surcharge d'Algérie,

- de la tombola qui obtient le succès habituel.

Un exposé du Docteur LOUCKX sur la médaille d'Eugène Sue, intéresse vivement l'Assemblée qui ne ménage pas ses applaudissements pour le caractère historique et attrayant du sujet. Le Président le remercie et souhaite que tous nos membres passent à notre tribune.

La séance est levée à 21 h., les échanges continuant.

Assemblée du 3 mai 1962.

La séance est ouverte par le Président Clabau pour 39 membres présents.

M. Bruyninckx est excusé.

Les communications administratives et numismatiques traitent :

- de la visite de l'Hôtel des Monnaies
- du catalogue de la dernière exposition numismatique,
- de plusieurs nouveautés numismatiques montrées,
- du tirage au sort,
- et de l'exposition numismatique projetée.

La causerie de M. Annoye sur les anecdotes numismatiques rencontre un vif succès. Les applaudissements de l'Assemblée et les remerciements du Président sont bien mérités.

La séance est levée à 21,30 h. et les échanges terminent cette soirée pendant que de nombreux groupes discutent encore de choses et autres.

AFDELING ANTWERPEN.

Vergadering van 28 april 1962.

20 leden waren aanwezig, onder leiding van de voorzitter De Baeck.

Hij vraagt een minuut ingetogen stilte bij het overlijden van het erelid Mej. VERTESEN, adj. conservatrice van het Antwerps prentenkabinet en verontschuldigt de spreker van de dag, de Heer Van Heesvelde.

De voorzitter zal in zijn plaats het woord voeren ter inleiding op de kleine tentoonstelling over de munten van koning Filip II.

We hoorden een merkwaardig historisch overzicht over het leven van de opvolger van Keizer Karel 5 en zijn gouverneurs voor de Nederlanden; alsook een knappe synthese over de numismatiek van deze vorst en de beheerde gebieden.

Een geleid bezoek aan de drie aanwezige kollekties leidde tot verdere wetenswaardige details over munten, waarden en omstandigheden van slag en uitgifte.

De ondervoorzitter dankte de onderlegde voorzitter.

De leden kregen nog twee zeldzaamheden te zien: de gouden muntmedaille van 40 Fr. België 25 jaar, en de muntmedaille in zilver, zelfde voorzijde doch Kz herinnering, geslagen met het eerste zilver van de mijnen van Membach.

De gebruikelijke veiling van de tweede maandvergadering sloot deze bijeenkomst.

Wij vernamen met ontsteltenis het overlijden van Mej. VERTESEN, Irène, Erclid van het Europees Genootschap voor Munt- en Penningkunde, adjunct-conservatrice van het Antwerps prentenkabinet en lid van de afdeling Antwerpen. Wij betuigen ons oprecht leedwezen aan de beproefde familie.

HOEKJE VAN DE VERZAMELAAR.

Zoek te ruilen of te kopen. Munten van Engelse kolonies.

Schrijven aan: Cuypers, Luitenant Lippenslaan, 36, Borgerhout.

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

De ondertekende artikels verschijnen onder de verantwoordelijkheid van de auteur.

CATALOGUE DES MONNAIES EMISES PAR LES PROVINCES DU SUD EN REVOLTE CONTRE LEUR SOUVERAIN LEGITIME (+ Monnaies de siège).

Par Jean DE MEY.

VI

6) 10 sols.

A/. Dans le champ BRE-DAE autour, IN . NECESSITATE . 1577 . Une contremarque dans chaque angle, en haut une fleur de lis, à gauche une petite tour, en dessous la valeur X . et à droite les armes d'Orange. Etain, Uniface, carré aux angles coupés, Module 39 mm. poids: ?

Mail. 17/5
V.Gl. 105

Remarque: Cette pièce est probablement fausse car les contremarques sont douteuses. Aucun autre type ne nous est parvenu (sauf Maillet 17/6 ou les positions de la tour et de la fleur de lis sont inversées). De toute façon la fabrication de cette pièce fut limitée à un petit nombre d'exemplaires.

7) 3 sols.

A/. Dans le champ: BRE - DAE (2 lignes) surmonté d'une contremarque aux armes d'Orange. En exergue NECESSITATIS - ERGO 1577. Etain, uniface, Rond, Module 27 mm. Poids 5,7 gr. environ. Il existe de faux exemplaires pesant 8,6 gr.

Mail. 17/7
Dub. 6 no.4
V.Loos p. 233
V.Gel. 106

8) sol.

A/. Dans le champ les armes de la ville accostées par 2 contremarques. 1) à gauche une petite tour 2) à droite les armes d'Orange. En exergue IN DER NOOT . B . A . 1577. Etain, uniface, Rond, Module 35 mm. Poids 6 gr.

Mail 17/8
V.Gel. 107

Il existe des exemplaires faux pesant 8, gr. et des pièces du même type en argent (Maillet sup. p. 70) qui sont de frappe postérieure au siège.

A) Les 2 pièces suivantes sont données à titre documentaire car leur appartenance à la ville de Breda est insuffisamment établie.

(Il n'est même pas impossible qu'il s'agisse ici de faux).

1) Au centre un B couronné accosté de 15 - 77 . 2 contremarques 1) à gauche 3 étoiles couronnées, 2) à droite armes d'Orange couronnées.

Pièce en argent uniface, carrée aux angles coupés, module 27 mm. (Mail. sup. 20. DeW. 28 p. 299).

2) Au centre un B couronné accosté de 15 - 77 . 2 contremarques: 1) au dessus armes d'Orange couronnées 2) à

gauche XX et à droite ST (Valeur) et en dessous trois étoiles couronnées. (V. Gel.).
Argent, rectangle aux coins arrondis, uniface.



SIEGE DE MAASTRICHT. 1579.

Historique : Au mois de mars 1579. Alexandre Farnèse, prince de Parme, s'avança dans le Brabant, et contraignit les troupes des états à se replier sur Anvers. Cela fait, il alla mettre le siège devant Maastricht. Les assiégés, commandé par Melchior de Zwartsenbourg, résistèrent avec acharnement, et époussèrent neuf assauts. Cependant, la division regnait au sein des états généraux, et les «Malcontents» sont amenés à traiter avec Farnèse. Les députés des provinces wallonnes conclurent définitivement, le 28 juin, la reconciliation avec le roi aux conditions stipulées dans le traité d'Arras. Le lendemain la ville fut prise par surprise, et livrée pendant 3 jours à la fureur de la soldatesque. Pendant la durée du siège, les métaux précieux vinrent à manquer. Le magistrat fit fabriquer des monnaies de nécessité en cuivre. Ce monnayage fut très abondant et à l'exception du 1/2 sol aucune de ces pièces n'est rare, cependant l'absence de renseignements ne permet pas de déterminer la quantité de cette frappe.

Emission du mois d'avril 1579.

1) 2 SOLS :

A/. Armes de la ville (Etoile) accostées de 15 - 79 et surmontées d'une épée verticale qui coupe l'inscription — :: — :: PRO — IUS — TA :: — :: CAU — SA :: DEFE — NSI — ONE
V.G1.147
Mail.76/12
DeW. 817

R/. En plein champ : :: TRAIEC — TO :: AB :: HIS — PANIS :: OB — SESSO :: A, en exergue : II

Cuivre, rond, module 28 mm., poids 6,7 gr.

2) SOL :

A/. Idem que précédent.
V.G1. 148

R/. Idem sauf I au lieu de II en exergue.

Cuivre, Rond, Module 24 mm., Poids 3,3 et 3,2 gr.
Mail. 76/13
DeW. 818

3) 1/2 SOL :

A/. idem sans étoile.
V.G1. 149

R/. idem mais en exergue : Armes de la ville accostées par 15 - 79.

Mail. 76/14
DeW. 819

Cuivre, rond, Module 19 mm., Poids 1,2 gr.
(il existe des exemplaires de 2 gr;)



Emission du mois de mai 1679

4) 24 SOLS :

A/. Armes de la ville accostées de 15 - 79 et surmontées d'une épée verticale coupant en deux l'inscription : :: / :: / TRA / IEC :: / AB :: HIS / :: OBSES / PRO :: IUS / :: CAUSA / DEFE / SIONE
V.G1. 150
Mail. 75/9
DeW. 813
v.Lo. 263/4

R/. dans le champ : :: PROTEGE / DNE :: POPULU / TUUM :: PROP :: / :: NOMI :: TUI :: GLO-RIAM. en exergue : XXIII.

Cuivre, rond, module 39 mm., poids 26,9 gr.

5) 12 SOLS :

A/. Idem que précédent.

V.G1. 151

R/. Idem mais XII en exergue.

DeW. 815

Cuivre, Rond, Module 32 mm., poids 12,9 gr;
(il y a des exemplaires de 13,4 gr.)

Remarque : Van Gelder croit que lors de cette émission il fut frappé des pièces de 6 sols. Toutefois aucun document ne parle de cette frappe et aucune pièce de 6 sols ne nous est parvenue.

Emission du mois de juin 1579 :

6) 40 SOLS :

A/. Armes de la ville, accostées de 15 / 79 et surmontées d'un heaume et de lambrequins. Autour, PROTE. D.POPU.TU .-. PROP.NO.TUI.GLO.
DeW. 812
V.G1. 153
v.Lo. 263/1

R/. Dans le champ : Main brandissant une épée, coupant la légende : :: / :: / TRA / EC :: / AB.HIS / : OBSES / PRO : IUS / . CAVSAE /
Duby. 8/4
Mail. 75/1

Cuivre, rond, module 39 mm ; poids 18,9 gr.
(il y a des exemplaires de 19,9 gr.)

7) 16 SOLS :

A/. Idem mais armes ovales et GLOR au lieu de GLO.
DeW. 814

R/. Idem mais XVI en exergue.

Mail. 75/2

Cuivre, rond, module 38 mm., poids 9,8 gr. et 10,2 gr. .
V.G1. 154

8) 8 SOLS :

A/. Idem mais armes accostées par 7 / 9

DeW. 816

R/. Légende différente : :: / :: TRA / IEC. / :: AB :: Mail. 75/6-7
HIS / PAN / IS :: OBS / ESS en exergue VIII. VG1. 155

Cuivre, rond, module 29 mm., poids 4,5 gr. et 5,4 gr. . v.Lo. 263/5
Duby 82/5

Remarque : Pour toutes les pièces de Maastricht il existe de nombreuses variétés dans les coins (Position et format des lettres, ponctuations, etc...).

NOS MUSEES DE PROVINCE

1) Musée du Centenaire, Jardin du Mayeur, Mons (Hainaut).

Autrefois, les collections numismatiques de la ville de Mons étaient disséminées tant au Musée des Beaux-Arts qu'au «Petit Musée» où à la Bibliothèque. Depuis 1930, elles ont été réunies par mes soins. Elles sont groupées dans la première salle du second étage de l'ancien Mont de piété où, avec l'aide du personnel de la Bibliothèque Royale, j'ai de 1945 à 1955, opéré un classement.

Notre collection qui comprend près de 18.000 pièces est de l'avis de M. Marcel Hoc, l'une des plus belles et des plus intéressantes de Belgique. Elle est répartie dans 22 cadres muraux et 22 vitrines. Les cadres groupent environ 2.500 médailles en bronze, parmi lesquelles il faut citer surtout des suites fort intéressantes de médailles françaises depuis Henry IV jusqu'à la fin du Second Empire. Les huit vitrines centrales groupent plus de 2.500 monnaies, médailles, jetons d'argent de toutes époques, depuis la période gauloise jusqu'à nos jours. Une mention particulière doit être faite des monnaies si artistiques des Etats Pontificaux et de toutes les parties de l'Italie. Citons également quelques très belles monnaies obsonales et des jetons d'argent des Pays-Bas espagnols et autrichiens et des Provinces Unies. En plus de ces deux groupes, il convient de mentionner celui constitué par les monnaies de bronze d'Alexandrie, d'Asie Mineure, de Sicile ainsi que des Empires romains d'Orient et d'Occident. Pour donner un petit aperçu des richesses de ce musée disons simplement que, seul l'Empire romain d'Occident est représenté par 1.400 monnaies, dont 1.000 de bronze et 400 d'argent, aux effigies de plus de 60 empereurs et impératrices. Enfin, 2 cadres groupent des spécimens de papier monnaie. Une petite vitrine groupe les balances et trébuchets ainsi que les dénéreaux qui servaient à peser la monnaie.

Le Musée est ouvert aux visiteurs tous les jours, dimanches et jours fériés inclus, de 10 à 12 h. et de 14 à 18 h. Le ticket d'entrée donne droit à la visite des 3 salles contigües contenant de riches collections de préhistoire et de protohistoire. Si une section désirait visiter le Musée, je me ferais un plaisir d'en guider les membres pour autant que je sois prévenu assez longtemps d'avance.

Georges LICOPE
Conservateur du Musée.